

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-les-Annonay

Séance du 26 février 2014

L'an deux mille quatorze et le 26 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents : Georgette AUBERT, Frédéric BRETTE, Aimé CHENEVIER, Max DESSUS, Myriam FANGET, Geneviève FAVERJON, Pascale GAUCHER, Marc GIRARD, Florence GRENIER, Éric LACHKAR, Jean-Yves MONNET, Françoise MUNIER, Dominique ORIOL, Alain RALLET, Jérôme VINCENT, Norbert VIVIER.

Absents excusés : Ginette CROZE (pouvoir à Marc GIRARD)

Approbation à 17 voix pour et une voix contre du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2014

Demande de subvention au SDE 07 pour pose de projecteurs au terrain de boules

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une nouvelle tranche d'électrification sur la commune. Ces travaux concernent la mise en conformité de l'éclairage public du terrain de boules situé à Grusse.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal la possibilité de solliciter une aide auprès du SDE. Le montant total de la dépense est estimé à 5 000 € T.T.C. et le montant de la subvention allouée par le SDE de l'Ardèche pour cette opération sera de 50% de la dépense totale, soit 2 500 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander cette subvention.

Modification des statuts du SDE 07 relatif à la compétence électronique et adhésion de nouvelles communes à la compétence facultative MDE ;

Le SDE doit modifier ses statuts pour 2 raisons :

- Pour prendre la compétence « électronique »

- Pour permettre à 6 communes de l'Ardèche d'intégrer le SDE,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification et sur les nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, approuve la modification proposée des statuts du Syndicat et prend acte de l'adhésion des nouvelles communes à la compétence facultative MDE.

Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du terrain appartenant aux consorts Granier (Rue du Gris) en vue de la réalisation d'une aire de stationnement

La commune s'est rapprochée des services de la préfecture pour mener à bien son projet. La préfecture a émis un avis consultatif ; le dossier suit son cours.

Questions diverses

◆ Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS) concernant la transformation du terrain de Football de la commune de Boulieu-lès-Annonay.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la dégradation de la pelouse du terrain de football de Grusse. Après renseignements pris auprès du Centre National Du Sport, la commune pourrait bénéficier d'une subvention afin de transformer la pelouse naturelle en gazon synthétique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter cet organisme pour une éventuelle subvention, elle précise que pour l'instant la commune ne s'est pas engagée sur ce dossier.

◆ Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire concernant l'acquisition d'un véhicule communal pour le service technique de Boulieu-lès-Annonay.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'importance de prévoir le remplacement d'un véhicule communal de type C15, celui-ci étant très vétuste. Cette nouvelle acquisition permettra de renouveler le parc automobile de la commune et d'assurer une continuité du service dans de bonnes conditions.

Madame le Maire sollicite à cet effet une demande de 10 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire afin de pouvoir envisager cet achat. Les demandes de devis sont en cours. Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention pour une future acquisition d'un véhicule communal pour le service technique de la commune dans le cadre de la réserve parlementaire,

◆ Tableau pour les élections du 23 mars 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.